

COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 novembre 2025.

Etaient présents : : M. Laurent DAULNY, Maire, M. Eric DUPEUX, Mme Mireille MANEAU et M. René BAZOT-BOURROUX, adjoints, Mme Marie-Josèphe VUIBERT, M. Gérard DE GRAEVE, Mmes Jeanne CALLARD, Mireille JANVIER, M. Bernard COLNET, M. José FREITAS, Mme Dominique COCHIN, et M. Damien QUILLON.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur José FREITAS, conseiller municipal.

Excusés : Mmes Joëlle TABAUD, Nathalie LAUNOY et M. Fabrice PRIANT.

Absent : Néant.

A reçu procuration : Néant.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 1er octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des décisions prises suite délégations au Maire
- Présentation d'un projet de commerce avenue Benjamin Bord
- MAPA : consultations et décisions
 - o Prêt pour travaux assainissement
 - o Prêt relais pour travaux assainissement
 - o Porte entrée maison de santé
 - o Portes préaux école élémentaire
 - o Gros travaux office de tourisme
 - o Contrat de maintenance radio relève
 - o Travaux enrobés derrière mairie
 - o Consultation délégation service public marché hebdomadaire
 - o Chauffage gymnase : avenant au MAPA (modification dates)
 - o Autres
- Décisions budgétaires modificatives budget eau-assainissement
- EVOLIS 23 : avenir du service voirie
- EVOLIS 23 :
 - 1 rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
 - 2 rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- Immeubles présentant un danger
- Dossiers DETR 2026
- Groupement interconnexions : rapport de présentation
- Location et mise à disposition de terrains
- Locaux maison de santé
- Questions diverses

I – Présentation projet commerce avenue Benjamin Bord

Une personne a un projet sur les locaux situés près de la place du Champ de Foire.

Ce projet, susceptible d'évolutions, a été présenté au Conseil municipal. Il s'agira d'un lieu avec plusieurs activités.

II - Présentation des décisions prises suite délégations au Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a validé un devis pour des travaux sur poste de relevage sur la route de Beaupré.

III – MAPA – Consultations et décisions

1 - Budget eau – assainissement – prêt pour travaux assainissement

Deux banques ont été consultées pour un prêt de 200 000 €.

Le Conseil municipal opte pour le Crédit agricole sur une durée de 20 ans avec remboursement avec capital constant. C'est le prêt proposé qui engendre le moins d'intérêts.

2 – Budget eau – assainissement – prêt relais travaux assainissement

Un prêt relais de 500 000 € sur un an sera également contracté auprès du Crédit agricole afin de palier au versement des subventions qui interviendront après la fin des travaux et le versement du FCTVA l'année suivant le règlement des factures.

3- Maison de santé : porte entrée principale coulissante

À la demande des occupants de la maison de santé, des devis ont été demandés pour l'installation d'une porte coulissante à la maison de santé. Un seul devis est arrivé. La décision sera prise après réception d'un second devis, lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

4 – Ecole élémentaire : porte préaux

Un devis pour les portes des préaux est validé et fera l'objet d'un avenant au lot 2 des travaux en cours menuiseries intérieures et extérieures.

5 – Gros travaux Office de Tourisme

Des devis ont été demandés suite à la délibération du 8 septembre 2025 décidant de réaliser des travaux afin de permettre l'extension de l'office de tourisme. Concernant le remplacement de la porte d'entrée, un second devis doit être fourni. Les travaux pourront ensuite être validés.

6 – Contrat maintenance radio relève compteurs eau

La maintenance pour les logiciels DIOPTASE servant à la radio-relève des compteurs d'eau arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le Conseil municipal décide de le renouveler à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il pourra se renouveler 4 fois par tacite reconduction. Les prix seront révisables à chaque date anniversaire.

7 – Travaux enrobé derrière mairie

Les travaux à l'arrière de la mairie ont été réalisés dans le cadre des travaux de l'école élémentaire. Il est nécessaire de réaliser des extensions au niveau de l'enrobé afin d'avoir un terrain propre.

Des devis ont été demandés. Monsieur DUPEUX et Madame COCHIN, agents d'EVOLIS 23 ne prennent pas part au vote. Le devis d'EVOLIS 23 est retenu. Cette dépense sera intégrée à la demande de DETR.

8 - Consultation délégation service public marché hebdomadaire

Il est nécessaire de relancer la consultation de délégation de service public concernant le marché hebdomadaire. Monsieur le Maire est autorisé à lancer cette consultation dans les mêmes conditions que précédemment.

9 - Chauffage gymnase : avenant au MAPA (modification dates)

Un marché a été signé avec la SAS D PAROTON pour le chauffage et la production d'eau chaude au gymnase de Dun le Palestel. Suite à des problèmes d'approvisionnement pour les deux chaudières, il est nécessaire de signer un avenant pour modifier les conditions de délai d'exécution.

IV - Décision modificative budgétaire – budget eau et assainissement

Il est nécessaire d'inscrire le montant du prêt à réaliser afin que le montant figure au budget.

Les écritures suivantes feront donc l'objet d'une décision modificative :

- | | |
|--|-------------|
| - 1641 – Emprunt (50 000 € déjà inscrits au budget primitif) : | + 150 000 € |
| - 231 – Travaux : | + 150 000 € |

V - EVOLIS 23 : avenir du service voirie

Monsieur Eric DUPEUX et Madame Dominique COCHIN, agents d'EVOLIS 23, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal valide les évolutions de la mission voirie d'EVOLIS 23 adoptée en réunion du comité syndical du 23 septembre 2025.

VI - EVOLIS 23 :

1 - rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le rapport est présenté et tenu à la disposition des élus qui souhaitent le consulter.

2 - rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Le rapport est présenté et tenu à la disposition des élus qui souhaitent le consulter.

VII - Immeubles présentant un danger

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a adressé une mise en demeure au propriétaire d'un immeuble très ancien qui présente des signes de dégradation pouvant présenter un danger.

Il fait également part de deux courriers reçus concernant des immeubles en mauvais états et qui génèrent des nuisances au voisinage. Le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire de contacter la propriétaire afin de connaître ses projets et d'acquérir éventuellement une partie de ces biens pour une somme très modique afin de créer un aménagement.

VIII - Dossiers DETR 2026

L'appel à projets 2026 a été adressé aux mairies par la Préfecture. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 décembre 2025

Le Conseil municipal propose de déposer un dossier pour l'accessibilité de l'église ainsi que l'aménagement du square Fernand Riollet. Ce projet pourrait bénéficier d'une DETR comprise entre 20 et 40 % avec une majoration de 10 % dans le cadre des petites villes de demain.

Une demande sera éventuellement déposée pour le chauffage de l'école maternelle.

IX - Groupement interconnexions : rapport de présentation

René BAZOT et Jeanne CALLARD ont assisté à une réunion de présentation du maître d'ouvrage pour les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable.

Le rapport d'analyses des offres a été présenté.

X - Location et mise à disposition de terrains

Une personne qui loue actuellement des terrains à titre précaire informe le Conseil municipal qu'il cesse son activité au 31 décembre 2025. Son repreneur est intéressé par ces terrains. Le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire de louer les terrains cadastrés AK 48 ET AK 111 à cette personne. Cette décision fera l'objet d'une décision du Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs.

Une personne demande à occuper une partie de terrain communal jouxtant sa propriété afin de créer un enclos pour y élever des poules. Une convention sera établie.

XI - Locaux maison de santé

Le cabinet dentaire va emménager fin novembre pour un début d'activité le 1^{er} décembre. Le loyer est fixé à 450 € par mois. La somme de 70 € sera également facturée mensuellement pour une avance sur les charges (chauffage et électricité).

Cabinet médecin : Un médecin, nouvellement diplômé, va occuper un des nouveaux cabinets une journée par semaine. Il bénéficiera des mêmes conditions que celles qui avaient été accordées aux médecins précédemment installés, c'est-à-dire la gratuité de l'occupation pendant 3 ans et mise à disposition du matériel.

Local Psychologue : la psychologue actuellement présente deux jours par semaine va quitter les locaux en fin d'année. Une nouvelle psychologue souhaite reprendre le local à raison d'une journée par semaine. Le loyer sera de 60 € par mois et 6 € de provisions pour charges.

Cabinet infirmier : un avenant sera signé suite au remplacement de l'une des infirmières. Monsieur le Maire prendra une décision du Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs.

XII - Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier de l'ARS rejetant la création d'un SSIAD à Dun le Palestel
- A la demande d'un administré, et faisant référence à la demande du Président des Maires de France, un arbre sera planté en hommage à Ilan Halimi, victime du gang des barbares.
- Une lettre de remerciements pour la subvention accordée a été adressée par la ligue contre le cancer.
- La proposition de cession de l'emprise du terrain du collège au Département va être étudiée par le Conseil départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.